



N° 30  
janvier 2010

Association Départementale pour la Défense  
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

## Sommaire :

### Editorial

*Le mot du président*

### Articles

*AG 2010*

*Flash info DDE*

*Parc naturel marin*

### Le courrier des adhérents

*Faut-il prendre toutes les  
études au sérieux ?*

### Annonces

*Locations, ventes, achats*

### La recette de tante Yvonne

*Spaghetti aux fruits de mer*

## Editorial

## Le mot du président

10 ans déjà. Voilà 10 ans, le ciel tombait sur nos têtes et la mer déchainée emportait, comme fétus de paille, nos pontons carrelets. En ce début d'année 2000, rappelez-vous, quelle désolation s'offrait à nos yeux !!! Une côte dévastée, présentant ça et là des moignons de poteaux et sur la terre ferme, rassemblées par on ne sait quelle main, des montagnes de bois et d'objets hétéroclites, seuls vestiges de nos fiers carrelets. C'était à en pleurer et beaucoup d'entre nous ne résistèrent pas à exprimer cette émotion hors du commun qui nous a envahi alors.

10 ans après, des voix s'élèvent : « le temps de l'oubli est arrivé. Cet épisode douloureux est derrière nous. Tournons-nous maintenant vers l'avenir »

Permettez-moi de ne pas être entièrement d'accord avec ce message. S'il faut, bien sur, regarder l'avenir avec sérénité, il ne faut surtout pas occulter les enseignements du passé. Quels sont-ils ? Ils sont pour moi principalement au nombre de deux, érigés même en

Principes :

1 - Le dérèglement climatique subi il y a 10 ans se reproduira. A quelle échéance ? Nul le sait. Mais il faut s'y préparer.

2 - Construisons solidement nos pontons. La démonstration a été faite qu'ils peuvent résister à un ouragan puisque certains sont restés debout. Deux conditions pour cela : Une construction suffisamment haute pour ne pas subir les assauts des vagues et un entretien rigoureux, particulièrement des poteaux.

Ces principes étant respectés vous pourrez dormir sur vos deux oreilles et ne pas craindre l'avenir et particulièrement cet avenir proche qu'est l'année 2010 qui vient de débiter. Cette nouvelle décennie qui commence doit continuer à porter nos rêves. Rêves d'un monde meilleur bien sur ou, comme on dit, « tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil » mais plus terre à terre, rêves de belles pêches et de belles journées conviviales sur nos pontons.

Je vous souhaite, sincèrement d'être tous porteurs de tels rêves et de les réaliser, pendant cette année 2010.

BONNE ANNEE, BONNE SANTE, a vous tous

Jean Louis Martin



Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques  
Tél : 05.46.84.85.39

email : [president@carrelets-charentais.com](mailto:president@carrelets-charentais.com)  
site web : <http://carrelets-charentais.com>



L'Assemblée Générale 2010 aura lieu, cette année, au Palais des Congrès de Royan que Didier Quentin, député Maire de cette belle ville, met gratuitement à notre disposition pour notre rassemblement. La date retenue est le samedi 20 Mars, veille du 1er tour des élections régionales. J'espère que cette échéance ne vous retiendra pas et que vous serez nombreux à venir participer. N'oubliez pas : plus nous serons nombreux, plus nous montrerons notre force et notre détermination car les enjeux restent importants et réclament notre vigilance.

**NB : Afin de permettre d'augmenter le temps des questions réponses, moment que vous aimez bien, nous le savons, nous allons essayer de commencer plus tôt notre réunion : 9 h 30 au lieu de 10 H. Nous serons prêts à vous accueillir à partir de 9 h.**

**Vous trouverez un encart joint à ce N° 30 qui vous invite à choisir le type de menu que vous désirez si vous souhaitez déjeuner après l'AG, ainsi qu'un appel à cotisations.**

### FLASH INFO

La DDE n'a toujours pas officialisé sa volonté de réformer ou plutôt de cadrer différemment le processus de cession des carrelets. Je sais que notre opposition courtoise mais ferme à leur projet a semé le doute dans l'esprit des responsables d'autant plus que nos propositions alternatives étaient très recevables et avaient le mérite de la simplicité, de la clarté et surtout garantissait nos droits.

Nous en reparlerons lors de notre AG. Préparez vos demandes de renseignements si vous en avez.



### Parc naturel marin

Nous vous avons informé dans notre dernier numéro de l'Echo des estuaires de la mise en place d'une mission d'études pour la création d'un parc naturel marin, englobant l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais.

Un nombre important de réunion a déjà eu lieu qui a permis de dresser un inventaire presque exhaustif des différentes espèces halieutiques qui frayent et vivent dans cet espace mais aussi des pratiques de pêche qui sont exercées dans cet espace. Chaque séance a un thème particulier et donne lieu à un compte rendu synthétique des échanges parfois vifs qui émaillent ces réunions, au demeurant très intéressantes.

Ainsi, la séance « Pêche de loisir » a été résumée de la façon suivante :

- La pratique de la pêche à pied de loisir peut avoir des impacts directement par prélèvements mais aussi indirectement par piétinement, retournement des roches, etc. Le milieu a cependant une capacité de reconquête importante, surtout pour les espèces à faible durée de vie (exemple de la coque à croissance rapide). Les programmes de communication et d'information auprès des pratiquants semblent porter leurs efforts avec une diminution des





pratiques les plus néfastes à l'environnement.

- La pêche sportive (compétition) ne semble pas impacter la ressource puisque tout est mis en place pour limiter le nombre des captures effectives (remise à l'eau)

- La pêche récréative de poissons (du bord, surfcasting, embarquée, sous-marine) cible les mêmes espèces que la pêche professionnelle. La question de l'impact de ce prélèvement sur la ressource est posée pour certaines espèces (bar, maigre.....). La pêche sous-marine paraît exclue de cette constatation : prélèvement d'individus de grande taille, quantité limitée par l'effort demandé par l'apnée.....

- Les acteurs de la pêche récréative de poissons (hors pêche sous-marine) ne sont que peu ou pas représentés dans des associations sportives ou de loisir. Il y a donc des difficultés de contingentement, d'information, de sensibilisation et d'éducation. Le permis pour la pêche récréative ne paraît pas adapté (volonté d'une pratique libre, de loisir, accessible à tous...) mais un renforcement de l'information et des contrôles pour faire respecter la réglementation en vigueur pourrait suffire à faire diminuer les pratiques abusives (respect des tailles et des quantités).

- La revente illégale des produits issus de la pêche récréative (surtout pour les

poissons) est le conflit majeur avec la pêche professionnelle. Il est proposé de différencier obligatoirement les produits issus de cette pêche (couper la queue, vider les poissons) pour faciliter les contrôles de ces ventes illicites.

Pour l'instant, l'étude en est à la phase d'inventaires et de consultation de tous les acteurs de cet espace. Il s'agit de rassembler un maximum de connaissances sur le milieu marin, nécessaires pour décider de la zone à protéger. La finalité est de mettre en place un comité de concertation qui préfigure le conseil de gestion du futur parc, seul habilité par la suite à émettre une stratégie de gestion intégrée de l'espace marin dans le seul souci de soutenir des activités économiques durables.

Quel sera le positionnement qui sera donné à notre activité de loisir dans ce concert de bonnes intentions, affichées pour l'instant? Je peux seulement vous dire que votre association est représentée dans toutes ces séances d'études et qu'elle dit son mot pour rétablir certaines vérités. Un manque évident de connaissances sur l'impact réel de notre type de pêche nous amènera certainement, en signe d'une saine collaboration mais aussi pour faire taire des appréciations hasardeuses faites par certains, à utiliser des carnets de pêche. Nous en reparlerons sûrement.

Jean Louis Martin





## Le courrier des adhérents

Faut-il prendre toutes les études au sérieux ?

Lors de son rapport annuel d'activité en 2009, la cellule de gestion de la réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, a présenté une étude sur l'évaluation de l'impact de l'activité pêche et en particulier sur la pêche de loisirs.

Une estimation a évalué un nombre de 3 267 personnes ayant pu mener une action de pêche sur le site de la baie en utilisant les procédés suivants : pêche embarquée, filet calé, carrelet fixe, à la ligne, à pied, avec une nasse.

L'activité des carrelets fixes représente 30% de cette estimation ; ces carrelets étant séparés en deux groupes : structures de l'ancien pont du Brault, pointe St Clément (pontons).

Une estimation des prélèvements a été établie en regard des pêches observées et des déclarations des pratiquants, en considérant que les poissons étaient maillés mais que le poids des captures reste subjectif.

Ainsi la pêche de loisirs aurait prélevé 11 908,92 kg de poissons, dont 3 479,02 par les pêcheurs au carrelet fixe ; à savoir 2 301,26kg pour le site du Brault, et 1 177,76 par les pontons de la pointe St Clément, ce qui correspond à un prélèvement par pêcheur et par jour de 3,34kg pour l'un et 2,71 kg pour l'autre.



## La recette de tante Yvonne

### Spaghetti aux fruits de mer

*Pour 4 personnes : 500 g de spaghetti, 8 langoustines, 500 g de moules, 500g de palourdes, 8 noix de st jacques, persil, basilic, hachés, huile d'olive, vin blanc 5cl, crème fraîche 2 c à soupe.*

Cuire les pâtes, faire blondir dans l'huile les échalotes, y faire revenir les noix de st jacques et les langoustines 2 à 3 min, les réserver

Faire ouvrir les moules et les palourdes à feu vif, ajouter le vin blanc, puis le reste d'huile d'olive.

Faire réduire le jus des coquillages, y ajouter la crème, le persil, le basilic et le jus des langoustines.

Dresser dans l'assiette: les pâtes, les coquillages, langoustines et noix, verser dessus la sauce et servir chaud.

Bon appétit Tante Yvonne

Cela laisse songeur le pêcheur assidu que je suis ! serions nous devenus les prédateurs de la baie de l'Aiguillon ou bien serait-ce l'amorce cachée d'une nouvelle réglementation.

Une étude comparable a été menée pour les pêcheurs professionnels mais adaptée à la capture des civelles : deux chiffres sont à noter 1996/97...22tonnes de PIBales déclarées pêchées, 2005....4tonnes pour 80 licences attribuées, ce qui fait 50 kg par bateau et par an.

Cela se passe de commentaires, économiquement cela doit être difficile !

Patrick Bellouard



## Quelques annonces

M. Brenne Cherche à louer un carrelet dans la région de Port des Barques - ile Madame. Serait prêt à accepter un partenariat.

Contact : 06 79 12 61 99

M. Noyau Fabrice désire vendre son carrelet (plateforme seule, sans passerelle), situé dans l'île Madame (face Fouras).Repeint récemment en bleu (rambarde verte).

Contact : 06 24 21 38 12

M. Vincent jacques cherche à acheter un carrelet entre Royan et la Grande côte.

Contact : 02 47 27 81 13 ou 06 71 05 72 11